



ÊTRE UNE FEMME EN SITUATION DE HANDICAP : LA DOUBLE PEINE ?



étude ifop pour Ladapt / novembre 2022

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS P.4

PARTIE 1

UNE INÉGALE RÉPARTITION DES TÂCHES DOMESTIQUES MALGRÉ LA SITUATION DE HANDICAP P.6

PARTIE 2

DANS LA VIE PROFESSIONNELLE, UNE DIFFÉRENCE DE RESSENTI ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES P.10

PARTIE 3

LES FEMMES HANDICAPÉES SONT SUREXPOSÉES AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES P.14

CONCLUSION P.17



AVANT-PROPOS

Les sciences sociales s'intéressent de longue date à la question des inégalités entre les hommes et les femmes. De nombreux travaux ont ainsi été consacrés à la question des violences sexistes et sexuelles, à la répartition des tâches domestiques ou encore aux inégalités professionnelles. La question du handicap fait elle aussi l'objet d'études, de plus en plus nombreuses. Mais ces travaux s'intéressent le plus souvent aux personnes en situation de handicap en général et peu de données sont produites auprès des femmes en particulier.

Pourtant, les témoignages de femmes handicapées faisant état de difficultés spécifiques sont nombreux. Aux obstacles auxquels sont confrontés les femmes, viennent s'ajouter les problèmes posés par le handicap. Au point que certaines associations parlent de discriminations cumulatives, voire intersectionnelles.

Aussi, et près de cinq ans après le déclenchement du mouvement Me Too, il nous a semblé essentiel de réaliser une étude de grande ampleur afin d'investiguer le vécu des femmes en situation de handicap. Ces travaux visent à mettre en évidence le poids du genre et du handicap dans les difficultés rencontrées. Un dispositif exceptionnel a été mis en place par l'IFOP. Deux enquêtes ont été réalisées simultanément. La première a été conduite auprès d'un échantillon conséquent de 2002 personnes en situation de handicap, la seconde a été administrée à un échantillon témoin de 2001 répondants, représentatif de la population française dans son ensemble. Si les enquêtes sont traditionnellement réalisées auprès d'échantillons de 1000 répondants, nous avons choisi d'en doubler la taille afin de pouvoir analyser finement les résultats sur la base de quatre populations différentes : les femmes en situation de handicap, les hommes en situation de handicap, l'ensemble des femmes, l'ensemble des hommes.

L'étude permet ainsi de mettre en exergue des difficultés engendrées par le genre uniquement : elles sont spécifiques aux femmes (qu'elles soient ou non en situation handicap). L'analyse permet d'identifier des obstacles qui résultent du handicap : le vécu des femmes et des hommes handicapés est le même et se distingue de celui des personnes dites valides. Enfin, les résultats illustrent aussi des difficultés spécifiques auxquelles seules les femmes handicapées sont confrontées.

Ces travaux abordent quelques-uns des grands sujets qui traversent la question féministe contemporaine : difficultés dans la sphère professionnelle, inégale répartition des tâches domestiques, agressions sexistes et sexuelles...

La plupart des données existantes ont été établies sur la base des personnes reconnues administrativement comme en situation de handicap. Cette étude s'intéresse aux personnes en situation de handicap au sens large, qu'elles soient reconnues ou non comme personnes handicapées. Nous ne pouvons prétendre à une représentativité parfaite de l'ensemble des personnes handicapées vivant en France. Certaines ne peuvent pas répondre à des enquêtes et à cet égard, nous devons souligner le faible poids des personnes concernées par une déficience mentale dans nos échantillons (9% dans l'échantillon masculin ; 4% dans l'échantillon féminin). Mais une attention toute particulière a été portée à l'accessibilité de la programmation de l'enquête. Cette dernière a été contrôlée par des personnes en situation de handicap. La structure des deux échantillons a été par ailleurs contrôlée, sur la base des données IFOP portant sur cette population. Enfin, la taille conséquente des deux échantillons permet une lecture des résultats en fonction de la nature du handicap (déficience motrice, déficience visuelle, déficience auditive, troubles psychiques, déficience cognitive, maladie invalidante, multihandicap et polyhandicap) et permet notamment des comparaisons entre les hommes et les femmes à « handicap égal ». De surcroît, l'échantillon permet une lecture en fonction des variables socio-démographiques usuelles (âge, situation maritale, nombre de personnes dans le foyer,), géographiques (région, catégorie d'agglomération), professionnelles (catégorie socio-professionnelle, statut dans l'emploi, secteur d'activité, fréquence du télétravail ou autres liées au handicap (ancienneté de la survenue du handicap, bénéfice d'un aménagement de poste ou encore nature des revenus).

KARINE REVERTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LADAPT



PARTIE 1

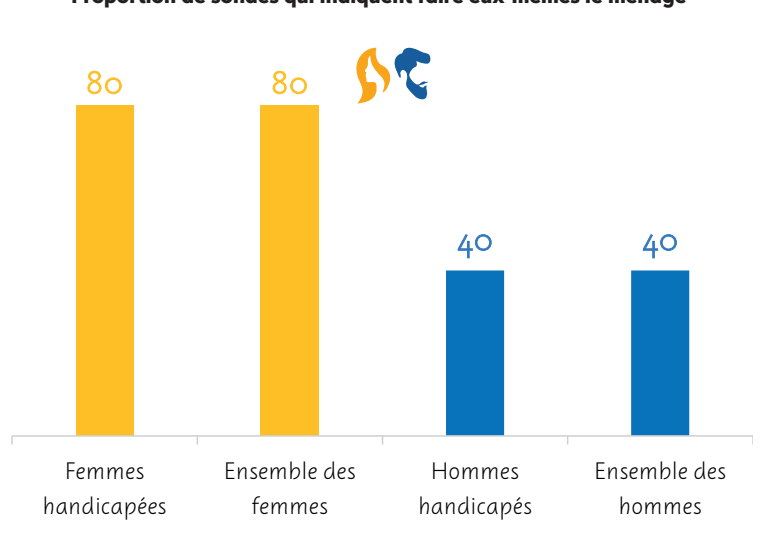
UNE INÉGALE RÉPARTITION DES TÂCHES DOMESTIQUES MALGRÉ LA SITUATION DE HANDICAP

Les femmes en situation de handicap assument le gros des tâches ménagères

La division genrée du travail domestique est bien documentée par les enquêtes : les femmes en couple continuent d'assumer la plupart des tâches ménagères. Nous pouvions faire l'hypothèse qu'étant confrontée à un handicap ou une maladie invalidante, les femmes concernées bénéficieraient davantage de l'aide de leur conjoint ou d'une autre personne pour effectuer ces tâches. Il n'en est rien. L'étude révèle que les femmes en situation de handicap prennent très largement en charge ce travail domestique. 80% d'entre-elles indiquent s'occuper elles-mêmes de faire le ménage, soit la même proportion qu'au sein de l'ensemble de la population féminine française (40%). Près des 3/4 d'entre-elles indiquent par ailleurs s'occuper de la préparation des repas (75% et 79% pour l'ensemble des femmes), de faire les courses (74% et 79% pour l'ensemble des femmes) ou de s'occuper des enfants (70% contre 74%). La proportion d'hommes en situation de handicap indiquant effectuer eux-mêmes les tâches domestiques est comparable à celle observée dans l'ensemble de la population masculine française. 40% des hommes dans les deux échantillons indiquent ainsi effectuer les tâches ménagères. Au final, le handicap n'a que peu d'impact sur la répartition des tâches domestiques au sein du couple. Cette dernière obéissant à un schéma classique de division genrée où les femmes assument le gros de ce travail non rémunéré.



Proportion de sondés qui indiquent faire eux-mêmes le ménage



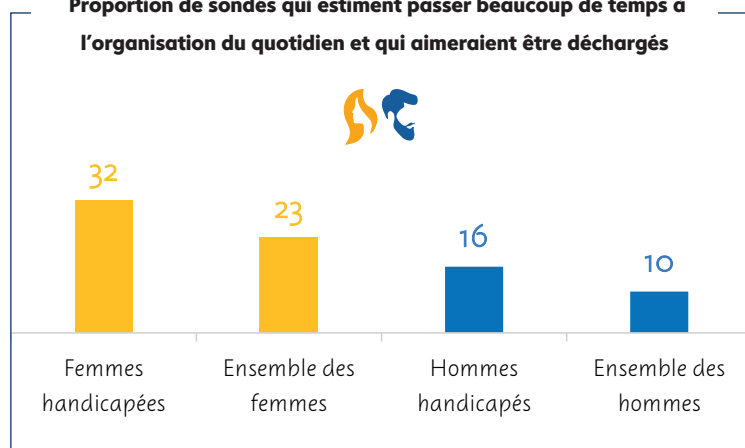
En moyenne, le temps moyen passé à la réalisation des tâches ménagères est de 8,7 heures pour les femmes en situation de handicap, 8,5 heures pour l'ensemble des femmes, 7 heures pour les hommes en situation de handicap et 6,5 heures pour l'ensemble des hommes. Les femmes en situation de handicap y consacrent d'autant plus de temps qu'elles doivent réaliser ces tâches alors mêmes qu'elles ont des incapacités liées à leur état de santé. Elles subissent ainsi une double peine : comme l'ensemble des femmes, elles doivent effectuer le gros du travail domestique non rémunéré, mais elles doivent le faire en étant (pour partie d'entre-elles) entravées par des limitations liées au handicap ou au traitement suivi.

Le cumul d'un handicap et de la prise en charge des tâches ménagères accroît la charge mentale des femmes handicapées

De cette double peine il résulte un sentiment de trop plein. Un tiers des femmes en situation de handicap expliquent au sujet du quotidien qu'elles « y passent beaucoup de temps et qu'elles aimeraient qu'on les décharge » (32%), soit une proportion supérieure à celle mesurée auprès de l'ensemble des femmes (23%), des hommes (10%) ou de ceux en situation de handicap (16%). Ce sentiment culmine parmi les femmes en âge d'avoir des enfants à charge (40% pour les moins de 35 ans et les 35-49 ans). Il concerne encore davantage les femmes atteintes d'un handicap cognitif (40%) ou d'un multihandicap (40%). Cette double peine est résumée par ce témoignage recueilli par le biais d'une question ouverte : « ne pas être considérée comme ayant un handicap mais comme une femme au foyer et du coup pas d'aide au quotidien puisque c'est normal qu'une femme au foyer s'occupe de tout ».

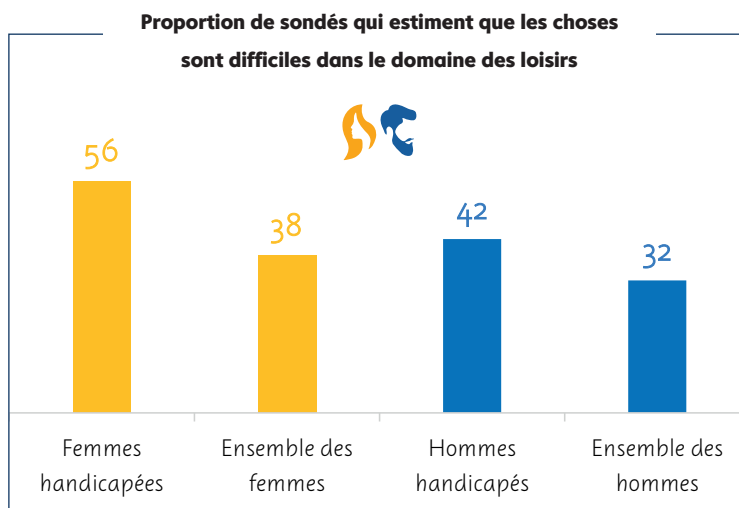
Au-delà d'entraîner un sentiment de lassitude, il est probable que cette prise en charge des tâches domestiques s'accompagne de conséquences négatives dans différents aspects de la vie des femmes concernées. Dans le cadre de

Proportion de sondés qui estiment passer beaucoup de temps à l'organisation du quotidien et qui aimeraient être déchargés



cette enquête, nous avons ainsi demandé aux personnes interrogées d'indiquer si les choses étaient pour elles plutôt faciles ou plutôt difficiles dans différents aspects de leur vie. 56% des femmes en situation de handicap indiquent que les choses sont difficiles dans le domaine des loisirs, soit une proportion très supérieure à celle mesurée auprès de l'ensemble des femmes (38%), de l'ensemble des hommes (32%) ou de ceux en situation de handicap (42%). Les loisirs constituent un bon exemple de domaine où les difficultés liées au genre et au handicap se cumulent.

Au sein de l'ensemble de la population française, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à juger que les choses sont difficiles (38% contre 32%) dans ce domaine. La prise en charge d'une bonne part du travail domestique, mais également des difficultés économiques plus fréquentes expliquent probablement ce gender gap. Les loisirs demandent en effet d'avoir du temps libre et de l'argent, deux ressources dont les femmes disposent moins que les hommes. Le handicap entraîne également des difficultés dans ce domaine : les hommes concernés sont plus négatifs (42%) que l'ensemble des hommes (32%). Aux limitations engendrées par le handicap, viennent se cumuler des problèmes d'accessibilité des lieux de loisirs et des difficultés financières, le niveau de revenus des personnes handicapées étant inférieure à celui de l'ensemble des Français. Les femmes handicapées ont peu de temps à consacrer aux loisirs, car elles sont des femmes et s'occupent des tâches domestiques. Elles doivent composer avec des limitations liées à leur handicap et à des problèmes d'accessibilité des lieux de loisirs. Enfin, elles ont des revenus moyens moins importants que l'ensemble des Français et des hommes en situation de handicap.



L'argent constitue également un domaine dans lequel le vécu des femmes en situation de handicap diverge de celui des autres publics investigués dans le cadre cette enquête. Les deux tiers des femmes handicapées estiment que les choses sont difficiles dans ce domaine, soit une proportion supérieure à celle mesurée auprès de l'ensemble des femmes (59%), l'ensemble des hommes (54%) ou les hommes handicapés (54%). De fait, L'analyse du niveau de revenus dans les quatre échantillons montre que ces dernières sont celles qui appartiennent le plus largement aux catégories « modestes » et « pauvres » ¹ (56% contre 47% des hommes handicapés, 40% des femmes et 35% des hommes). Cette exposition accrue à la pauvreté est probablement multifactorielle, son analyse pourrait donner lieu à une étude à part entière, mais elle résulte au moins en partie du temps partiel plus fréquent chez les femmes handicapées.

¹ Ces catégories sont obtenues à partir du revenu mensuel du ménage et du nombre d'enfants de moins de 14 ans dans le foyer



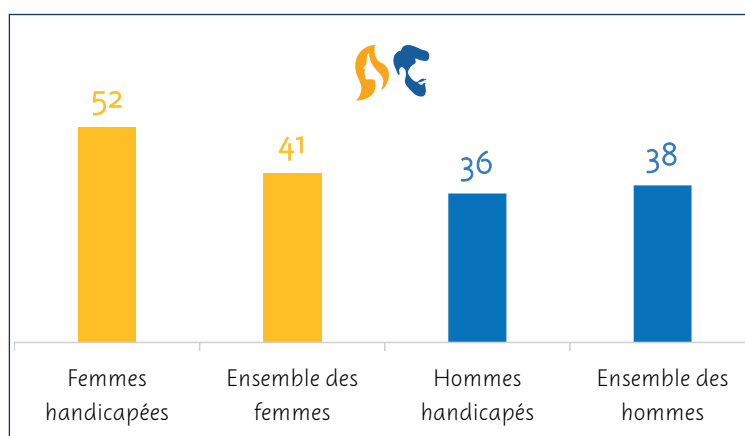
56% des femmes en situation de handicap indiquent que les choses sont difficiles dans le domaine des loisirs, soit une proportion très supérieure à celle mesurée auprès de l'ensemble des femmes (38%), de l'ensemble des hommes (32%) ou de ceux en situation de handicap (42%)

PARTIE 2

DANS LA VIE PROFESSIONNELLE, UNE DIFFÉRENCE DE RESENTI ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Les femmes en situation de handicap portent un regard général plus sombre que les hommes concernant la vie professionnelle

Si les femmes en situation de handicap expriment davantage de difficultés dans la plupart des dimensions abordées, c'est concernant la vie professionnelle que les écarts observés avec les hommes handicapés sont les plus notables. 52% des femmes estiment ainsi que les choses sont plutôt difficiles pour elles dans le travail, soit une proportion supérieure de 16 points à celle mesurée auprès des hommes handicapés (36%). Ces derniers étant même plus positifs que l'ensemble des hommes (38% jugent les choses difficiles) et l'ensemble des femmes (41%). L'écart d'appréciation entre l'ensemble des hommes et les femmes n'étant pas significatif, il y a une spécificité sur ce sujet des femmes handicapées.



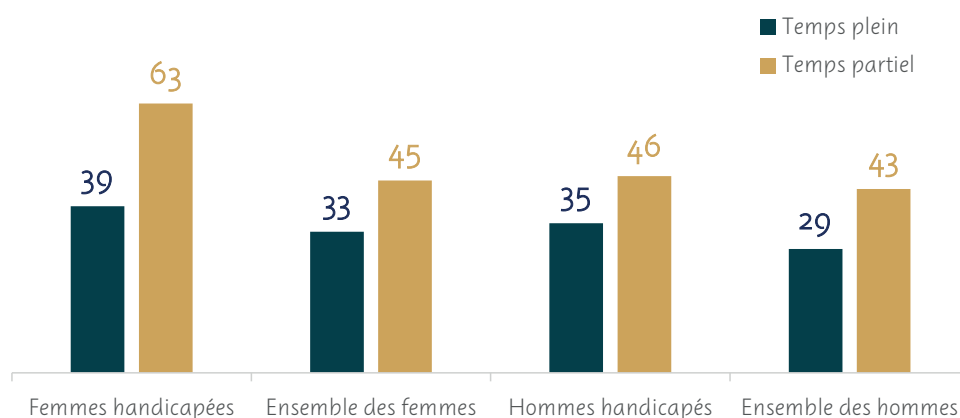
Ces dernières expriment par ailleurs un niveau de satisfaction globale à l'égard de leur travail qui est significativement plus bas que celui enregistré auprès des hommes (67% et 77%). Un tel gender gap n'est pas non plus observé en population générale où l'écart n'est que d'un point entre les hommes et les femmes (73% et 72%). Enfin, les femmes handicapées sont aussi significativement plus nombreuses à estimer que leurs recherches d'emploi ont été difficiles (38% des hommes handicapés partagent cette opinion, 33% de l'ensemble des femmes, 29% de l'ensemble des hommes). Là encore, les femmes en situation de handicap se distinguent donc significativement des trois autres publics investigués.

Les femmes en situation de handicap portent un regard plus sombre sur leurs recherches d'emploi. Certains indicateurs objectifs permettent-ils d'étayer le constat d'un accès plus difficile des femmes handicapées au marché du travail ? Si les personnes en situation de handicap au global sont marginalisées du marché du travail avec un taux d'emploi beaucoup plus bas que celui observé auprès des personnes dites valides, il n'y a pas d'écart majeurs entre hommes et femmes handicapés sur cet indicateur. Le taux de chômage des personnes handicapées est même légèrement inférieur pour les femmes.

Au-delà du taux d'emploi et du taux de chômage, la répartition genrée en termes de profession parmi les personnes en situation de handicap est-elle susceptible d'expliquer cet écart ? C'est peu probable car si les employées sont surreprésentées parmi les travailleuses handicapées, les hommes handicapés sont beaucoup plus fréquemment ouvriers. La proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les femmes et les hommes est très proche. Femmes et hommes occupent donc dans des proportions comparables des professions à forte pénibilité et peu reconnue socialement.

Relevons par ailleurs que dans notre enquête, une proportion comparable de travailleurs et travailleuses handicapés (35% et 34%) indiquent bénéficier d'un aménagement de poste lié à leur handicap.

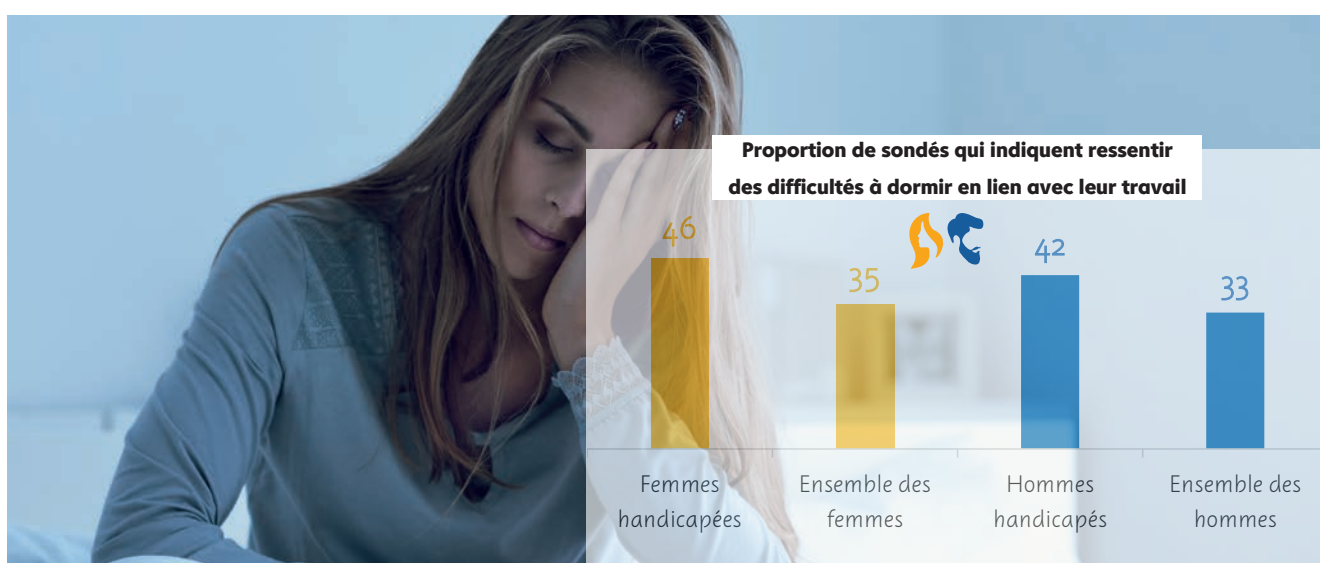
Les hommes handicapés sont donc tout autant exposés au chômage que les femmes handicapées, occupent au moins autant qu'elles des métiers pénibles et ne bénéficient pas plus d'aménagements de poste liés à leur handicap. Leur situation professionnelle diverge en revanche assez fortement sur un point : ils sont beaucoup moins souvent à temps partiel. Ainsi, dans notre enquête, 17% des hommes handicapés en emploi exercent à temps partiel contre 34% des femmes, soit un niveau proche de celui mesuré par l'INSEE dans l'enquête emploi de 2018. L'analyse des résultats selon la variable temps plein/ temps partiel montre un écart majeur sur les différents indicateurs et dans tous les échantillons. Alors que l'écart sur la difficulté associée aux recherches d'emploi est de 11 points entre les femmes et les hommes handicapés (49% contre 38%) au global, il n'est plus que de 4 points en comparant les résultats pour les hommes et les femmes à temps plein.



En comparant l'indicateur de satisfaction à l'égard de la vie professionnelle entre les 4 échantillons sur une base « temps plein », le score obtenu auprès des femmes handicapées (73%) est proche de celui observé auprès des trois autres publics (75% pour l'ensemble des hommes et l'ensemble des femmes et 80% pour les hommes handicapés). L'effet de structure lié au temps de travail ne peut expliquer à lui seul l'écart observé entre les hommes et les femmes handicapés, mais il contribue probablement au moins en partie à ce ressenti plus négatif des femmes handicapées à l'égard de la vie professionnelle. Au-delà de cet indicateur global, les femmes en situation de handicap expriment par ailleurs des niveaux de satisfaction très proches de ceux obtenus auprès des autres publics sur les différentes dimensions relatives à la vie professionnelle. Elles sont ainsi satisfaites de l'autonomie dans leur travail (81%), de la clarté des missions confiées (77%), de l'intérêt de leur travail (74%), de l'ambiance de travail (73%) ou encore de l'équilibre vie privée et vie professionnelle (70%). Leur niveau de satisfaction est moins marqué concernant les conditions matérielles de travail (66%), les possibilités de formation (57%), l'accompagnement dans la gestion du parcours professionnel (53%), les possibilités d'évolution (47%) et la rémunération (41%). Mais sur ces différentes dimensions, l'insatisfaction exprimée par les femmes handicapées n'est pas significativement supérieure à celle enregistrée auprès des autres publics.

Charge mentale au travail : les travailleurs en situation de handicap sont davantage concernés

Le travail ne s'arrête pas à la sortie du bureau et c'est encore plus vrai pour les travailleurs en situation de handicap. La charge mentale est une problématique qui concerne un peu plus les femmes que les hommes : 40% pensent souvent à leur travail le week-end (contre 32%). Les résultats de l'étude montrent également que les travailleurs en situation de handicap sont davantage concernés. 44% des hommes handicapés indiquent penser à leur travail le week-end et c'est encore plus vrai pour les femmes handicapées (48%). Cet envahissement du travail dans la sphère privée n'est pas sans conséquences : 46% des femmes handicapées indiquent ainsi rencontrer souvent des difficultés à dormir en raison de leur travail, soit une proportion supérieure à celle mesurée auprès des trois autres publics (42% pour les hommes handicapés, 35% pour l'ensemble des femmes, 33% pour l'ensemble des hommes). Les travailleurs en situation de handicap sont aussi un peu plus nombreux à faire état de difficultés pour concilier vie personnelle et vie professionnelle.



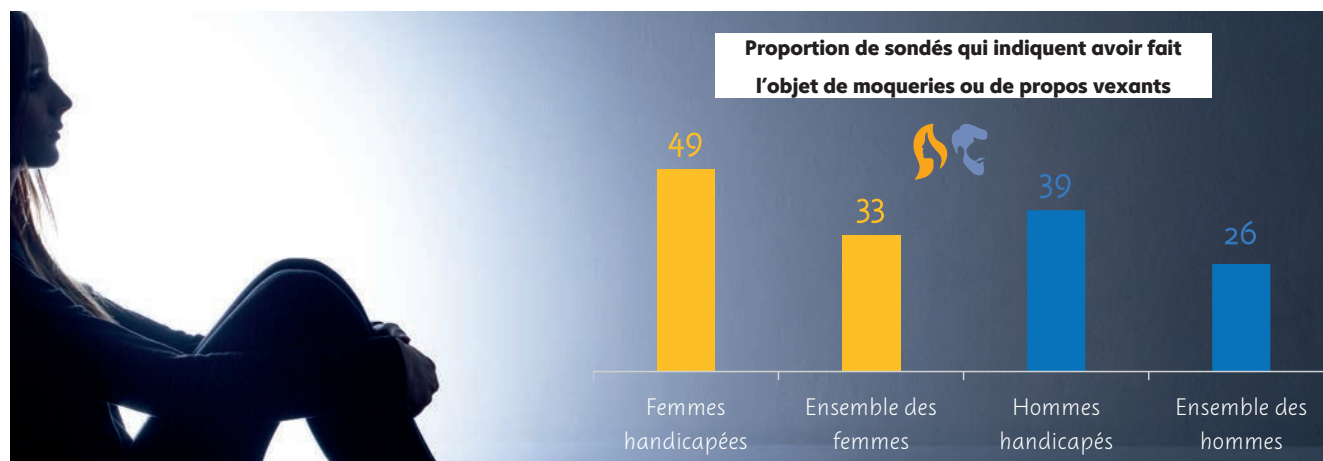


En comparant l'indicateur de satisfaction à l'égard de la vie professionnelle entre les 4 échantillons sur une base « temps plein », le score obtenu auprès des femmes handicapés (73%) est proche de celui observé auprès des trois autres publics.

PARTIE 3

LES FEMMES HANDICAPÉES SONT SUREXPOSÉES AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les résultats de l'étude permettent également de lever le voile sur un phénomène particulièrement alarmant : la surexposition des femmes en situation de handicap aux violences sexistes et sexuelles. Les témoignages s'accumulent depuis plusieurs années quant aux violences subies par les femmes handicapées dans la sphère professionnelle et privée mais très peu de données quantitatives existaient jusqu'à présent. Les résultats de l'étude montrent que ces violences concernent aussi bien la sphère professionnelle que la sphère privée. Au travail, les femmes sont de manière générale plus exposées que les hommes aux agressions verbales et physiques. Ainsi dans l'ensemble de la population féminine française, 33% des sondées indiquent avoir déjà fait l'objet de moqueries ou de propos vexants, soit une proportion supérieure à celle mesurée au sein de la population masculine (26%). A cet effet « genre » vient s'ajouter un « effet handicap » : les hommes handicapés sont davantage concernés (39%) que l'ensemble des hommes ou des femmes. Près d'une femme handicapée sur deux indique ainsi avoir déjà été moquée (49%). C'est d'ailleurs le manque de respect qui apparaît comme une des thématiques les plus abordées par les femmes dans une question ouverte qui portait sur les difficultés rencontrées.

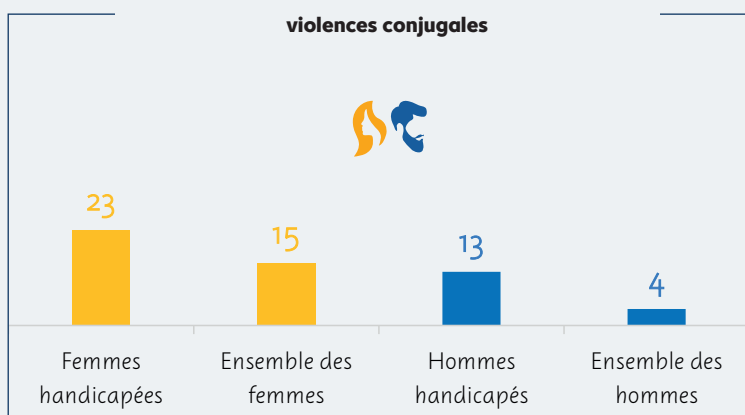


Les agressions subies au travail ne se bornent pas à des propos vexants mais concernent aussi des faits plus graves encore. Un tiers des femmes handicapées indiquent avoir fait l'objet d'invitations compromettantes (33%) ou s'être vue imposée des contacts physiques légers (31%). La comparaison avec les trois autres publics montre qu'elles sont systématiquement les plus concernées par ces faits. Plus grave encore, l'étude montre que les agressions interviennent également dans la sphère privée. Un quart des femmes en situation de handicap indiquent ainsi avoir subies des violences conjugales (23%), soit un chiffre supérieur à celui mesuré auprès de l'ensemble des femmes (15%) et des hommes handicapés (13%). Ces derniers étant d'ailleurs significativement plus concernés que l'ensemble des hommes (4%).

Enfin, près d'une femme handicapée sur cinq indique avoir déjà été violée (16%), soit une proportion record et supérieure à celle mesurée auprès de l'ensemble des femmes (9%), des hommes handicapés (9%) et de l'ensemble des hommes (3%). L'analyse des données montre que les femmes avec des revenus peu importants sont davantage concernées par les violences conjugales : 31% des sondées qui appartiennent aux catégories « pauvres » en ont subies contre 6% de celles relevant des catégories « aisées ». Un phénomène qui n'apparaît pas aussi clairement en population générale où l'écart n'est que de 4 points entre ces deux catégories. L'effet « niveau de revenus » n'apparaît pas pour les autres actes déclarés. Ainsi, 18% des femmes handicapées appartenant aux catégories pauvres déclarent un viol, soit une proportion proche de celle mesurée parmi celles relevant de la « catégorie aisée » (15%), de la classe moyenne (14%) ou des catégories modestes (18%). L'analyse des données de victimation en fonction du type de handicap montre en revanche des écarts assez importants. Les personnes concernées par un multihandicap ou un polyhandicap sont beaucoup plus exposées aux différentes formes de violence, et ce, aussi bien les hommes que les femmes. Les personnes concernées par un handicap psychique sont également beaucoup plus exposées : 33% des femmes dans cette situation indiquent avoir subies un viol et 35% des violences conjugales. Comment expliquer cette surexposition des femmes en situation de handicap aux violences sexuelles ? Essentiellement car leur situation de vulnérabilité physique, psychologique et économique les expose davantage aux comportements de prédation.



Proportion de sondés qui indiquent avoir subi des violences conjugales



Proportion de sondés qui indiquent avoir subi un viol





CONCLUSION

Les résultats de cette enquête montrent que les femmes en situation de handicap doivent faire face à des difficultés cumulatives.

En tant que femme, elles doivent assumer le gros des tâches ménagères, et ce, alors même qu'elles subissent souvent des limitations liées à leur état de santé.

Dans la vie professionnelle, elles travaillent plus souvent à temps partiel. Elles font face à un manque de temps et d'argent et peinent à avoir des loisirs satisfaisants. Elles sont aussi plus concernées par les problèmes de charge mentale au travail.

Plus grave encore, les résultats de cette étude lèvent le voile sur un phénomène particulièrement alarmant : la surexposition des femmes handicapées aux agressions sexistes et sexuelles. Près d'une femme sur quatre indique avoir subi des violences conjugales, soit une proportion supérieure à celle mesurée auprès de l'ensemble la population féminine française. Ces chiffres sont choquants car ils montrent que la vulnérabilité physique et psychologique pousse les agresseurs à passer à l'acte. Nous espérons que la publication de cette étude contribue à une prise de conscience sur ce sujet.

FRANÇOIS LEGRAND



www.ladapt.net